



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2013**

**DATE DE CONVOCATION**

08 juillet 2013

**DATE D’AFFICHAGE**

08 juillet 2013

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 09  
ABSENTS : 06  
QUORUM : 08  
PROCURATION : 00

**DELIBERATION N°2013/38/M-T  
Portant affectation de la dotation du CNES  
Au titre de l’exercice 2013**

**L’AN DEUX MILLE TREIZE LE DOUZE JUILLET Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL** dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame **Rosaline CAMILLE** 2<sup>ème</sup> adjointe  
Monsieur **Patrick LABEAU** 3<sup>ème</sup> adjoint  
Madame **Marcelline POPO** 4<sup>ème</sup> adjointe  
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale  
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère  
Madame **Pauline TARCY** Conseillère  
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller  
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

**ABSENTS EXCUSES :**

Madame **CHAVERIMOUTOU Liliane** Conseillère  
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère  
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

**ABSENTS:**

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1<sup>er</sup> Adjoint  
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère  
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Patrick LABEAU**, 3<sup>ème</sup> adjoint, a été nommé à ces fonctions qu’il a acceptées.



.../...

**Délibération n°38/2013/MT**  
**Portant affectation de la dotation du CNES**  
**au titre de l'exercice 2013**

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Il est nécessaire de réhabiliter un bâtiment communal construit dans le format des maisons traditionnelles créoles.

Situé dans le bourg de Montsinéry, à proximité de l'hôtel de ville et du carbet d'animation, ce bâtiment qui était jadis l'ancienne école de Montsinéry, a servi successivement de centre, puis de mairie temporaire pendant les travaux de construction de l'hôtel de ville actuel.

Ce bâtiment qui a aussi abrité à l'étage, l'office de tourisme de la Commune, est occupé aujourd'hui par la Poste, au rez-de-chaussée.

Aussi, dans le cadre du contrat territorial signé le 7 février 2012 avec la Région, la Collectivité a initié le projet d'un écomusée reprenant tous les différents sites mémoriels de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande. La Région a ainsi inscrit la subvention de 85 000 € pour cette opération, dans ce contrat.

Cette structure sera implantée à l'étage du bâtiment qui nécessitera au préalable, une réhabilitation. Les premières estimations chiffrées pour cette réhabilitation, s'élèvent à 100 245 €.

Toutefois, afin de compléter le financement de cette opération, la Commune a, dans le cadre du comité de pilotage du CNES (*qui a eu lieu en Mairie en date du jeudi 04 juillet 2013*), présenté le projet de réhabilitation d'une maison créole destinée à l'écomusée et à l'agence postale de Montsinéry.

Ainsi, la dotation du CNES au titre de l'exercice 2013, a été attribuée pour ce projet, et ce, pour la somme de 15 245,00 €. L'un des éléments entraînant cette décision d'affectation, fut le fait qu'il s'agit de la dernière bâtisse traditionnelle existante dans le bourg de Montsinéry, qu'il conviendra de préserver.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Valider l'opération de réhabilitation de la maison créole destinée à l'écomusée et à l'agence postale communale de Montsinéry.
- Affecter la dotation du CNES au titre de l'exercice 2013, à l'opération mentionnée supra.
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches, comptables et juridiques s'y rapportant.



## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121.23 et R.2121-9,

Vu le rapport de Monsieur le Maire relatif à l'Affectation de la dotation du CNES au titre de l'exercice 2013;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

### DECIDE :

**Article 1** : VALIDE l'opération de réhabilitation de la maison créole destinée à l'écomusée et à l'agence postale communale de Montsinéry.

**Article 2** : AFFECTE la dotation du CNES d'un montant de 15 245,00 €, au titre de l'exercice 2013, à l'opération mentionnée supra.

**Article 3** : AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches, comptables et juridiques s'y rapportant.

**ADOPTÉE PAR NEUF (09) VOIX CONTRE ZÉRO (0).**

Pour certification exécutoire,  
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 12 juillet 2013

Le Maire,

**Patrick LECANTE**



Publication le :

